

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Mardi 31 mars 2015**

OBJET :

**Nomination du directeur/trice de la plateforme SILVERINNOV' Charles Foix  
Seine amont**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'établissement public local de gestion a été créé par délibération du 23 septembre 2014. Son conseil d'administration a par délibération du 15 octobre 2014 créé le poste de directeur. Conformément à l'article L2221-10 du CGCT, l'organisation administrative et financière de l'établissement est déterminée, par délibération du conseil communautaire. L'établissement est administré par un conseil d'administration et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du président.

Dans l'attente de la création de l'établissement local de gestion et la création de son poste de direction, un recrutement avait été effectué au conseil communautaire sein de la CASA sur un poste de chef de projet de la plateforme. Le profil de ce poste correspondait à celui de directeur/trice, et ce recrutement avait été effectué dans la perspective d'une nomination de la personne recrutée au poste de directeur dans la mesure où celle-ci apparaissait remplir avec satisfaction ses mission au sein de la CASA.

Madame Isabelle Marchand exerçant avec toute satisfaction cette fonction depuis son recrutement, il est proposé, qu'elle soit désignée pour remplir les fonctions de directrice de la plateforme Silver'innov.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé des motifs,

Vu le code général des collectivités territoriale, en particulier son article L 2221-10

Vu le statut général de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 et 34

Vu sa délibération n° 2014.06.24- 095 du 23 septembre 2014 décidant de la création de la régie personnalisée dénommée Établissement public local de gestion de la Plateforme Charles-Foix

Vu les délibérations n° 2014-.10-15-004 du 15 octobre 2014 et n° 2014.12.09-010 du 9 décembre 2014 du conseil d'administration de l'EPL en date du décidant de la création d'un poste de directeur/trice de la plateforme Charles Foix

Vu la publication du poste au centre de gestion

Considérant qu'il convient de pourvoir ce poste et vu la candidature de Madame Isabelle Marchand

### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE :

**Article 1** : de désigner Madame Isabelle Marchand pour remplir les fonctions de directrice de l'EPL de gestion de la plateforme Charles Foix Seine amont « SILVERINNOV'

  
**Michel LEPRÊTRE**  
Président de la communauté  
d'agglomération Seine-Amont